DÉPARTEMENT **ILLE-ET-VILAINE**
ARRONDISSEMENT **REDON**
CANTON **BAIN DE BRETAGNE**

COMMUNE SAULNIÈRES (35)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503212-20251218-2025075-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS	14
EN EXERCICE :	14
PRÉSENTS :	13
VOTANTS :	13
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à 20 h 30, sous la présidence de **M. LE GUEHENNEC Laurent,** Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2025.
Étaient présents : MM. LE GUEHENNEC Laurent, DENIEL Franck, LEBEAU Christine, GOUVERNEUR Gilles, LEFEBVRE Angélique, CONAND Cathel, VALOIS Dominique, ESNAULT –Jean-Luc, BARRE Bruno, BITAULD Fabienne, BABIN-TOUBA Ludovic, JOURDAN Anne-Sophie, ANTIN Séverine.
Absent(s) excusé(s) :
Absent(s): MM CIEKAWY Ombeline.
Secrétaire de séance : Mme CONAND Cathel est désignée secrétaire de séance. Elle est assistée par M. G. Adrien, le secrétaire général de la mairie.

2025075 | Marchés publics – marché du lotissement des Pointellières lot 1 (EUROVIA) – avenant 1

Dans le cadre de la viabilisation du lotissement « Les pointellières », Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider un avenant avec EUROVIA.

L'avenant pour objet de prendre en compte les travaux suivants :
- Réalisation d'une grave bitume 0/14
- Plus-value pour fourniture et pose d'un tuyau béton armé
- Plus-value pour pose de tête de sécurité

L'avenant n°1 s'élève à 3 265,50 € HT (3 918,60 € TTC). Il augmente le marché initial et le fait passer de 488 190,77 € TTC à 492 109,37 € TTC (marché (avec PSE1) + avenant) soit une augmentation de **0,80 %** Détaillé comme suit :

	Montant HT	Montant TVA 20 %	Montant TTC
Marché de base y compris PSE1	406 825,64 €	81 365,13 €	488 190,77 €
Avenant n°1	3 265,50 €	653,10 €	3 918,60 €
TOTAL	410 091,14 €	82 018,23 €	492 109,37 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **valide cet avenant de 3 918. 60 € TTC avec l'entreprise EUROVIA.**

Ont signés au registre des délibérations le maire, le secrétaire de séance et les membres présents

Le Maire,
L. LE GUEHENNEC.